

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2007

LOI DE FINANCES POUR 2008 - (n° 189)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 160

présenté par
Mme Zimmermann-----
ARTICLE 33**État B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	3 400 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	3 400 000	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	3 400 000	3 400 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement, qui doit se lire conjointement avec l'autre amendement des mêmes auteurs sur la même mission, vise à augmenter de 3,4 millions d'euros les crédits de la DARES, prévus à l'action n° 6 du programme Conception, gestion et évaluation et recherche, afin de renforcer l'évaluation des politiques de l'emploi.

Il vise également à diminuer de 3,4 millions d'euros le montant prévu à l'action n° 2 du programme Accès et retour à l'emploi au titre des contrats initiative emploi (CIE), compte tenu de la diminution du chômage.